



**AGATE**  
AGENCE ALPINE  
DES TERRITOIRES

---

# CATALOGUE DE FORMATION 2020



Agate est une agence de conseil en stratégie territoriale et d'accompagnement au service des territoires. Son équipe pluridisciplinaire est experte du développement et de l'aménagement territorial, de la gestion des collectivités et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Alliant efficacité et transversalité, Agate intervient ainsi dans 7 domaines complémentaires (Aménagement et urbanisme, Développement touristique, Transition numérique, Géomatique et informatique, Stratégie et développement des territoires, Gestion des collectivités, Environnement, développement durable et transition écologique, Concertation et dialogue territorial), avec un double objectif : répondre aux besoins quotidiens des territoires et contribuer à leur développement et à leur rayonnement.

Chaque année, nous explorons et développons ainsi de nouvelles expertises pour nous adapter aux évolutions de la société et faire face aux grands défis de demain, tels que la transformation numérique, la mobilité ou encore la transition écologique.

C'est dans ce contexte que nous avons élaboré une offre de formations qui s'adresse à l'ensemble des acteurs territoriaux : les élus\* et techniciens des collectivités locales, les salariés et bénévoles associatifs, les enseignants et autres agents des services de l'Etat, les responsables d'organisations... et répond à leurs questionnements et besoins.

Nous vous laissons maintenant découvrir les formations dispensées par Agate tout au long de cette année 2020 ! Notre objectif étant d'être au plus près de vos attentes, n'hésitez cependant pas à nous soumettre vos suggestions et propositions de formations.

\* Agate détient l'agrément de formation aux élus, délivré par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le Ministre de l'intérieur.

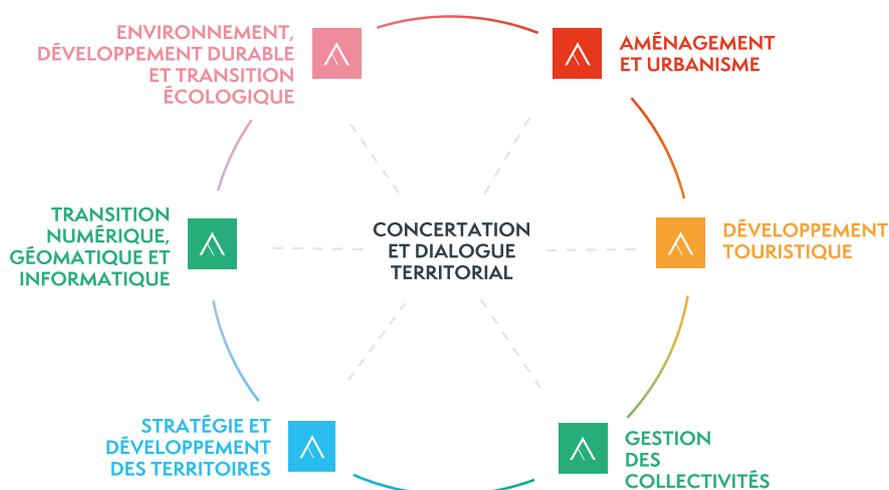


Marie-Claire BARBIER  
Présidente



Philippe POURCHET  
Directeur Général

## 7 DOMAINES D'INTERVENTION AU SERVICE DES TERRITOIRES



AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES

Bât. Évolution • 25 Rue Jean Pellerin  
CS 32631 • 73026 Chambéry Cedex  
04 79 68 53 00 • [www.agate-territoires.fr](http://www.agate-territoires.fr)

Inscriptions par mail : [formation@agate-territoires.fr](mailto:formation@agate-territoires.fr)  
(bulletin d'inscription à la fin du catalogue)



## FLEURISSEMENT

---



**Catherine Agnoletto**  
Chargée de mission

### Le fleurissement

La Mission Fleurissement, Paysage et Développement Durable de la Savoie organise depuis de nombreuses années le concours des Villes et Villages fleuris pour le Département. Elle propose également :

- des conseils techniques et des préconisations individualisées pour les communes susceptibles d'accéder au label Villes et Villages fleuris ;
- l'organisation de journées de sensibilisation pour les élus et techniciens des communes ;
- des soirées techniques dans les communes afin de prodiguer des conseils avisés en matière de fleurissement pour les particuliers.

### Pour nous contacter

Catherine AGNOLETTO • Chargée de mission

[catherine.agnoletto@agate-territoires.fr](mailto:catherine.agnoletto@agate-territoires.fr)

04 58 34 00 16 ou 06 08 86 19 65

Formations assurées par :  
**Jean-Jacques LE BARON**  
Paysagiste Conseil  
Consultant Espaces-Verts & Formateur  
06 81 31 90 61

# SOMMAIRE DES FORMATIONS FLEURISSEMENT

## Fleurissement

### p. 06 N°1 - LES CIMETIÈRES

1 JOUR

lun  
02  
NOV

Lieu  
► La Motte-Servolex

### p. 07 N°2 - LES TAILLES EN ESPACES VERTS

2 JOURS

mer  
04  
NOV

jeu  
05  
NOV

Lieu  
► Villargondran

### p. 08 N°3 - LE PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

1 JOUR

ven  
06  
NOV

Lieu  
► Chambéry (Agate)

NOUVEAU !

### p. 09 N°4 - LES PLANTES VIVACES EN FLEURISSEMENT

2 JOURS

lun  
09  
NOV

mar  
10  
NOV

Lieu  
► Voglans

### p. 10 N°5 - LE FLEURISSEMENT COMMUNAL

3 JOURS

lun  
16  
NOV

mar  
17  
NOV

mer  
18  
NOV

Lieu  
► Saint Jean de Maurienne

### p. 11 N°6 - LE PLAN DE FLEURISSEMENT

2 JOURS

jeu  
19  
NOV

ven  
20  
NOV

Lieu  
► Chambéry (Agate)

NOUVEAU !

### p. 12 N°7 - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FLEURISSEMENT

1 JOUR

lun  
23  
NOV

Lieu  
► Chambéry (Agate)

# 1- LES CIMETIÈRES

1 JOUR



Employés et responsables des services  
espaces verts et élu(e)s concerné(e)s

## Objectifs

L'entretien des cimetières existants sur la commune.

Elaboration d'un plan pluriannuel sur l'entretien et le devenir du cimetière.

La législation en matière d'équipement des cimetières (columbarium).

## Programme

- Connaissance des pratiques d'entretien des cimetières
- Les alternatives aux anciennes méthodes d'entretien (enherbage des allées)
- Quelles sont les possibilités de création d'espaces verts dans un cimetière ?
- Quel avenir pour les cimetières (espaces verts, crémation, fréquentation) ?
- Bilan de la formation

## A prévoir

Travaux pratiques sur site :

tenu de pluie et de travail (EPI). Voir détails en annexe,

plan du ou des cimetières communaux du participant avec les aménagements paysagers

lun  
**02**  
NOV

Journée

► La Motte-Servolex\*

\* Salle des Gentianes - Centre de secours Jean Cabaud  
(Centre technique municipal) Rue de Mundelsheim

**Horaires 9H-12H30 / 13H30-17H**



## Tarifs par participant :

**Tarif 1 : communes de moins de 3 000 habitants : 175€ TTC**

**Tarif 2 : communes de 3 000 à 10 000 habitants : 190€ TTC**

**Tarif 3 : communes de plus de 10 000 habitants : 195€ TTC**

► **Référence : FOR2020026**



## 2- LES TAILLES EN ESPACES VERTS

2 JOURS



Employés et responsables des services  
espaces verts et élu(e)s concerné(e)s

### Objectifs

Connaître les plantes à tailler

Pourquoi tailler ?

Comment et quand tailler ?



### Programme 1<sup>er</sup> jour

- Morphologie d'une plante (ligneeuse, vivace)
- Pourquoi tailler ?
- Préserver la forme et le fleurissement des végétaux taillés
- Saisonnalité des tailles
- Les outils de la taille
- Techniques de taille

### Programme 2<sup>ème</sup> jour

- La croissance végétative
- Les types de ramifications
- Les types de floraisons
- Quand tailler ?
- La taille des rosiers
- Travaux pratiques sur le terrain
- Bilan de la formation

### A prévoir

Tenue de travail (EPI). Voir détails en annexe

Matériels de taille (sécateur, scie, couteau) en bon état

mer  
**04**  
NOV

jeu  
**05**  
NOV

2 jours

► Villargondran\*

\* Salle des Fêtes - Place de la Mairie -  
73300 VILLARGONDRAN

**Horaires 9H-12H30 / 13H30-17H**



### Tarifs par participant :

**Tarif 1 : communes de moins de 3 000 habitants : 350€ TTC**

**Tarif 2 : communes de 3 000 à 10 000 habitants : 380€ TTC**

**Tarif 3 : communes de plus de 10 000 habitants : 390€ TTC**

► **Référence : FOR2020027**

# 3- LE PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

1 JOUR



Employés et responsables des services  
espaces verts et élu(e)s concerné(e)s

## Objectifs

Qu'est-ce qu'un Plan de Gestion Différenciée (PDGD) ?

Pourquoi mettre en place un PDGD sur ma commune ?

Présentation d'un dossier aux élus

## Programme

- Définition d'un PDGD
- Critères et principes d'un PDGD
- Exemples sur d'autres communes ayant déjà un PDGD
- Mise en place sur ma commune
- Bilan de la formation

## A prévoir

Apporter un plan général de votre commune (grand format si possible)

ven  
**06**  
NOV

### Journée

► Chambéry  
Agate



## Tarifs par participant :

**Tarif 1 : communes de moins de 3 000 habitants : 175€ TTC**

**Tarif 2 : communes de 3 000 à 10 000 habitants : 190€ TTC**

**Tarif 3 : communes de plus de 10 000 habitants : 195€ TTC**

► **Référence : FOR2020028**



## 4- LES PLANTES VIVACES EN FLEURISSEMENT

NOUVEAU!

2 JOURS



Employés des services espaces verts  
ayant suivi la formation « Le fleurissement  
communal »

### Objectifs

Qu'est-ce qu'une plante vivace (physiologie, espèces, variétés...)?

Concevoir, choisir et planter des plantes vivaces

Travailler sur la saisonnalité des plantes pérennes

Utiliser les plantes vivaces en fonction des sites, des altitudes et des climats

Le participant repart avec un plan et une liste de végétaux spécifiques à sa commune

### Programme

#### 1<sup>er</sup> jour

- Qu'est-ce qu'une plante vivace (morphologie, rusticité)?
- Repérer les différentes espèces de vivaces (terrain sec, humide, alpin...)
- Quel est le rôle des plantes vivaces dans le fleurissement communal?
- Réaliser un plan de vivaces avec des exemples personnels (apport de plan de chaque commune)
- Choisir des plantes en fonction de sa propre situation

#### 2<sup>ème</sup> jour

- Plantation de vivaces sur le site de la formation
- Elaborer un plan d'entretien pluriannuel
- Bilan de la formation

### A prévoir

Apporter des catalogues de plantes vivaces

Matériels de dessin (cf liste en annexe)

Tenue de travail (EPI)

Apporter le plan d'un ou plusieurs massifs ou bacs de votre commune sur lesquels vous désirez apporter une solution

**Prérequis formation « Le fleurissement communal »**



lun  
**09**  
NOV

mar  
**10**  
NOV

2 jours

► Voglans\*

\* Salle Pré Fontaine - Complexe Noël Mercier  
247 Rue Pré Fontaine

**Horaires 9H-12H30 / 13H30-17H**



### Tarifs par participant :

**Tarif 1 :** communes de moins de 3 000 habitants : 350€ TTC

**Tarif 2 :** communes de 3 000 à 10 000 habitants : 380€ TTC

**Tarif 3 :** communes de plus de 10 000 habitants : 390€ TTC

► **Référence :** FOR2020030



Employés et responsables des services  
espaces verts et élu(e)s concerné(e)s

## Objectifs

Analyse de l'espace et lecture d'un paysage (choix du lieu d'implantation du massif).

Choix d'un thème (culturel, patrimonial, historique, etc.)

Comprendre les couleurs et les volumes (travailler avec les couleurs et les volumes des plantes)

Choisir les plantes les mieux adaptées à un site (exposition, sol, rusticité, etc.)

Elaborer un plan (initiation de base à la conception d'un plan)

Préparer les commandes (fournitures, matériels, plantes etc.)

Préparer un budget (présentation aux élus)

Préparation du site de plantation (sur place)

Entretien des massifs (arrosage, nettoyage, etc.)

## Programme

### 1<sup>er</sup> jour

- Les couleurs et les volumes
- Analyse du site (contraintes, position, orientation)
- Choix du thème
- Choix du type de massifs
- Choix des plantes (basses, moyennes, hautes, élément phare)

### 2<sup>ème</sup> jour

- Elaboration du plan (dessin sur calques)
- Les échelles (utiliser les échelles pour dessiner un plan)
- Préparation des commandes (listage des végétaux)
- Le budget
- Concevoir un dossier de présentation aux élus

### 3<sup>ème</sup> jour

- Présentation du projet
- Bilan de la formation

## A prévoir

Possibilité de travail sur site en extérieur

**Formation de base indispensable**

lun  
**16**  
NOV

mar  
**17**  
NOV

mer  
**18**  
NOV

3 jours

► Saint Jean de Maurienne\*

\* Salle « Pêche » - Résidence Jean Baghe - 38 Rue Pierre Balmain - 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

**Horaires 9H-12H30 / 13H30-17H**



## Tarifs par participant :

**Tarif 1 : communes de moins de 3 000 habitants : 525€ TTC**

**Tarif 2 : communes de 3 000 à 10 000 habitants : 570€ TTC**

**Tarif 3 : communes de plus de 10 000 habitants : 585€ TTC**

► **Référence : FOR2020029**



Employés des services espaces verts  
ayant suivi la formation « Le fleurissement  
communal »

## Objectifs

Etablir un plan de fleurissement sur l'ensemble de la commune (repérage des sites à traiter)

Organiser les plannings et les travaux sur tous les sites de la commune (personnels, matériels, etc.)

Améliorer le fleurissement global de la commune et sa stratégie sur plusieurs années (anticiper les évolutions du fleurissement)

Préparer un dossier de présentation pour les élus (organisation, budget, etc.)

Les stagiaires repartent dans les communes avec un plan de fleurissement personnalisé

## Programme

### 1<sup>er</sup> jour

- Rôle du fleurissement dans une commune (social, esthétique, environnemental)
- Qu'est-ce qu'un plan de fleurissement (définition) ?
- Quels sont les objectifs de votre commune ?
- Bilan des fleurissements précédents (travail sur la grille du concours national)
- Rappel rapide des bases de réalisation de massifs (formation n° 1 - Les cimetières)

### 2<sup>ème</sup> jour

- Travail sur les plans des stagiaires
- Repérage des axes principaux et des points forts de chaque commune
- Tenir compte des impératifs locaux (patrimoine, biotope, axes de communications et de déplacements, industries, etc.)
- Budgétisation du projet (achats, mise en place, entretien)
- Présentation aux élus
- Bilan de la formation

## A prévoir

Matériels de dessin (voir liste en annexe)

Apporter le plan d'un ou de plusieurs massifs ou bacs de votre commune sur lesquels vous désirez apporter une solution

Travail sur plan le 2<sup>ème</sup> jour

**Prérequis formation « Le fleurissement communal »**

jeu  
**19**  
NOV

ven  
**20**  
NOV

**2 jours**

► Chambéry  
Agate



## Tarifs par participant :

**Tarif 1 : communes de moins de 3 000 habitants : 350€ TTC**

**Tarif 2 : communes de 3 000 à 10 000 habitants : 380€ TTC**

**Tarif 3 : communes de plus de 10 000 habitants : 390€ TTC**

► **Référence : FOR2020031**

**Horaires 9H-12H30 / 13H30-17H**



Employés des services espaces verts

## Objectifs

Garder l'objectif d'un fleurissement de qualité tout en tenant compte des impératifs environnementaux locaux

Utiliser toute la palette végétale adaptée

## Programme

- Qu'est-ce que le développement durable en fleurissement ?
- Comment concilier développement durable et fleurissement (gestion de l'eau, choix des espèces) ?
- Adapter les sites au développement durable (arrosage, substrat)
- Etablir un comparatif des travaux et entretien avant et après la mise en place des éléments du développement durable (planning, utilisation du matériel, économies)
- Utiliser des plantes pérennes
- Présenter un dossier aux élus avec le budget
- Bilan de la formation

## A prévoir

Apporter le plan d'un ou plusieurs massifs ou bacs de votre commune sur lesquels vous désirez apporter une solution

lun  
**23**  
NOV

Journée

► Chambéry  
Agate

Horaires 9H-12H30 / 13H30-17H



## Tarifs par participant :

**Tarif 1 :** communes de moins de 3 000 habitants : 175€ TTC

**Tarif 2 :** communes de 3 000 à 10 000 habitants : 190€ TTC

**Tarif 3 :** communes de plus de 10 000 habitants : 195€ TTC

➡ Référence : FOR2020032



# ANNEXE

## LISTE DU MATERIEL DE DESSIN

### Formations concernées : 1, 3, 4, 5 & 6

- 1 crayon à papier ou porte-mine
- 1 gomme
- 1 boîte de crayons de couleur
- 1 rouleau de ruban adhésif
- 1 calculette
- 1 normographe (Maped Normographe 922410)
- 1 kutsch 1/1000, 1/2000, 1/2500, 1/5000 ou une règle graduée
- Calques A 3 (10 feuilles) pour superposer et dessiner sur le plan de la ville ou du massif
- Un bloc de feuilles blanches A3 pour le fond de plan

À FOURNIR INDIVIDUELLEMENT OU PAR ÉQUIPE MUNICIPALE

## AUTRES DEMANDES (en fonction des possibilités de chacun)

### Formations concernées : 3 (FOR2020028) & 5 (FOR2020029)

- Plan général de la commune (format A 3 si possible)
- Surface des massifs fleuris et ligneux
- Nombre de bacs, jardinières, suspensions
- Surface des espaces verts
- Surface des pelouses
- Quantité d'annuelles de l'année précédant la formation
- Ratios annuels/vivaces sur la commune
- Liste des essences d'arbres sur la commune
- Nombre de personnels EV
- Nombre d'habitants de la commune
- Surface de la commune
- Brochure de présentation au dernier concours du CNVVF pour les communes labellisées
- Plan de gestion différenciée (si disponible)

## EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

### Formations concernées : 1, 3, 4 & 5

- Veste de pluie
- Pantalon
- Chaussures de sécurité
- Gants
- Gilet fluo

Aucune fourniture ni matériel ne sera fourni par l'organisme de formation.

Sauf travaux sur site où la commune hôte prêterait le matériel (outillage, balisage) nécessaire au bon déroulement des ateliers.

**Les travaux en ateliers sur plan ou sur le terrain sont effectués par équipe communale ou par regroupement des individuels. Ils sont composés de groupes de deux à quatre personnes par atelier. Apporter ses propres plans de ville est donc un plus.**





# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. OBJET

Les présentes « Conditions Générales de Vente » (CGV) s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par Agate et faisant l'objet d'une commande de la part de la Collectivité.

En conséquence, toute commande implique l'acceptation sans réserve par la Collectivité et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute commande est réputée ferme et définitive lorsque la Collectivité renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (en ligne, email ou courrier). À réception du bulletin d'inscription par l'Agence, une pré-confirmation est adressée au signataire de la demande.

Une semaine avant la date de la formation, Agate adresse à chaque participant une confirmation d'inscription reprenant la liste des participants, les horaires et le lieu de la formation, et un plan d'accès.

La Collectivité reconnaît que, préalablement à la signature du bulletin d'inscription, elle a bénéficié des informations et conseils suffisants par l'Agence, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation avec ses besoins.

## 3. TARIFS

Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme de formation, par participant, en Euros TTC.

Nos tarifs sont forfaitaires et, sauf dispositions particulières, incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles de formation et du matériel pédagogique et la documentation remise pendant la formation.

## 4. RÈGLEMENT

Le règlement de l'intégralité de la formation fera l'objet d'une facture « après service fait » et interviendra donc après exécution de la formation.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures pourra donner lieu, après mise en demeure restée infructueuse, à l'application de pénalités de retard de 10%.

En cas de paiement par un Organisme Payeur désigné par la Collectivité, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'Organisme Payeur, la part non prise en charge sera directement facturée à la Collectivité.

## 5. ANNULATIONS / REPORTS / REMPLACEMENTS

### 5.1. Annulations / Reports par Agate

Dans le cas où le nombre de participants à une formation serait jugé pédagogiquement insuffisant, Agate se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, et sous réserve d'en informer chaque participant. Une autre date de formation pourra être prévue.

Agate se réserve en outre le droit de reporter une formation, de modifier le lieu de son déroulement, ainsi que le contenu de son programme ou ses formateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le lieu de formation précisé dans le catalogue n'est pas contractuel. Les formations pourront se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique. Dans tous les cas, le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur la confirmation d'inscription.

### 5.2. Annulations / Reports / Remplacements par la Collectivité

La Collectivité peut demander l'annulation ou le report de sa participation sur une formation programmée la même année, sans frais, jusqu'à 8 jours ouvrés avant la date de la formation. La demande doit parvenir à Agate par courrier à l'adresse : 25 rue Jean Pellerin - 73026 CHAMBERY, ou par email à l'adresse : formation@agate-territoires.fr. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Agence auprès de la Collectivité.

Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation de sa participation à une formation par la Collectivité moins de 8 jours ouvrés avant le début de la session, Agate facturera 50% du montant TTC de la formation, ou le montant dans son intégralité en cas d'annulation le jour même, au titre des frais d'annulation.

La Collectivité peut demander le remplacement d'un participant, sans frais, à tout moment jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par courrier ou par email à l'Agence et préciser les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient à la Collectivité de vérifier l'adéquation du profil du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

En cas d'absence du participant à une formation, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure, la Collectivité sera redevable de l'intégralité du montant de ladite formation.

## 6. RESPONSABILITÉ / INDEMNITÉS

La responsabilité de l'Agence envers la Collectivité est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par la Collectivité, et en tout état de cause, limitée au montant payé par la Collectivité au titre de la prestation fournie.

Dans tous les cas, la responsabilité de l'Agence est exclue en cas de force majeure.

## 7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Collectivité ne peut utiliser les propositions, méthodes et outils de l'Agence que pour les fins stipulées à la commande.

Agate détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre des formations demeure sa propriété exclusive.

L'ensemble des textes, commentaires, logiciels,

supports, brochures, documentaires, outils, et tout document utile mis à disposition de la Collectivité sont donc propriété de l'Agence, et toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de Agate.

En conséquence, la Collectivité s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de formation ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Agate.

## 8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations personnelles recueillies (nom, prénom, fonction, mél et numéro de téléphone des personnes inscrites), font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable est le Directeur Général d'Agate. Ce traitement est nécessaire à l'organisation, au bon déroulement des formations et à la facturation.

Les données personnelles collectées sont destinées au service gestion d'Agate et elles seront conservées pendant une durée de 5 années. L'accès aux données est strictement limité aux collaborateurs des services formation et gestion habilités à les traiter en raison de leur fonction.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer auprès de Monsieur le Directeur Général – Agate – 25 Rue Jean Pellerin – 73000 CHAMBERY, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

## 9. CONTESTATION ET LITIGES

Pour tout différend relatif à l'exécution des prestations, le règlement à l'amiable sera privilégié.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal territorialement compétent.

## 10. MISE À JOUR

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet d'une mise à jour à tout moment. Les nouvelles conditions s'appliquent à toute nouvelle commande, ultérieure aux modifications, et quelle que soit l'antériorité des relations entre Agate et la Collectivité.

Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit des participants aux formations.



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à retourner par mail à : [formation@agate-territoires.fr](mailto:formation@agate-territoires.fr) ou en cliquant sur le lien suivant : <https://goo.gl/forms/SsjL5py2UeMQ24in1>

(1 bulletin par participant)

## PARTICIPANT

Nom : .....

Prénom : .....

Structure ou collectivité : .....

Fonction : .....

Email : .....

Tél. : .....

Souhaitez-vous une convention de formation ? OUI NON

## INTITULÉ(S) ET DATE(S) DE LA/DES FORMATION(S)

Formation 1 : .....

date : .....

référence : .....

Formation 2 : .....

date : .....

référence : .....

Formation 3 : .....

date : .....

référence : .....

Formation 4 : .....

date : .....

référence : .....

Formation 5 : .....

date : .....

référence : .....

Formation 6 : .....

date : .....

référence : .....



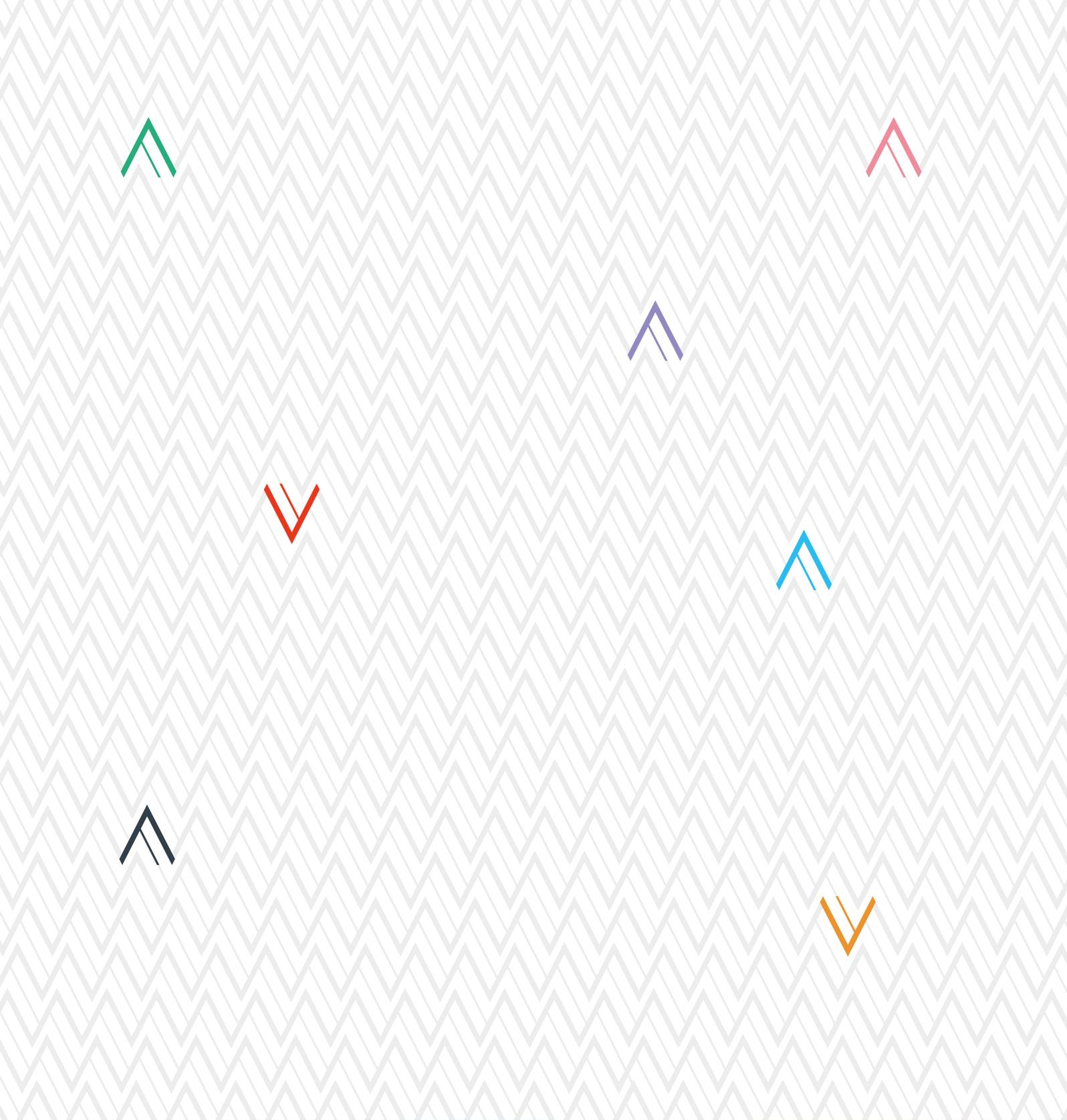
Date, signature  
(cachet de la structure ou collectivité, le cas échéant)

À réception du bulletin d'inscription par l'Agence, une confirmation est adressée au signataire de la demande. Une semaine avant la date de la formation, l'Agence adresse à chaque participant un courriel reprenant la liste des participants, les horaires, le lieu de la formation et un plan d'accès.



# PLAN D'ACCÈS





Bât. Évolution • 25, rue Jean Pellerin • CS 32631 • 73026 Chambéry Cedex • 04 79 68 53 00  
[www.agate-territoires.fr](http://www.agate-territoires.fr)

© Tommaso Morello/Grand Chambéry | © Hinaura | © Didier GOURBIN